



## Tribunal cantonal du Valais

### *Communiqué de presse*

#### **Le Tribunal fédéral rejette le recours de Jürg Biner et de son avocat**

Le 17 octobre 2018, le Tribunal fédéral a pleinement confirmé la décision du Tribunal cantonal du 21 novembre 2017 dans l'affaire Jürg Biner. L'ancien hôtelier de Zermatt est ainsi définitivement reconnu coupable de banqueroute frauduleuse, de diminution effective de l'actif au préjudice des créanciers, de multiples violations de domicile, de violation d'une obligation d'entretien envers sa fille et de violation grave des règles de circulation.

Sion, 30 octobre 2018

Dr Thierry Schnyder,  
Président de la Cour pénale I  
Tribunal cantonal du Valais

*Monsieur le juge cantonal Dr Thierry Schnyder répondra aux questions des journalistes, par téléphone, le 30 octobre 2018 de 10 h 30 à 11 h 30.*